

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le 11 Avril 2023 à 18 heures 45 minutes, salle de la mairie

Présents :

M. BILLOUX Alain, Mme BLANC Claude, Mme DEGOULANGE Viviane, Mme FOUQUET Laure, Mme JONET Catherine, M. MALLERET GUY, Mme SÉGUR Véronique, M. TANTOT Pierre, M. THEVENET Guy

Excusé(s) :

Mme SAULNIER Emilie

Secrétaire de séance : M. THEVENET Guy

Président de séance : Mme JONET Catherine

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2023

Madame le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance précédente, le conseil municipal à l'unanimité valide les documents.

7 - OBJET : Vote du Compte Administratif 2022 - Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Guy MALLERET, élu président de séance, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	105 716,45
	Réalisé :	105 235,12
	Reste à réaliser :	938,00
Recettes	Prévu :	105 716,45
	Réalisé :	87 549,56
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	449 550,41
	Réalisé :	398 513,67
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	449 550,41
	Réalisé :	499 123,99
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-17 685,56
Fonctionnement :	100 610,32
Résultat global :	82 924,76

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - OBJET - Vote du compte de gestion 2022 - Budget Commune

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - **OBJET** : Affectation des résultats 2022 - Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Catherine JONET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	74 424,01
- un excédent reporté de :	26 186,31
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	100 610,32
- un déficit d'investissement de	17 685,56
- un déficit des restes à réaliser de :	938,00
Soit un besoin de financement de :	8 623,56

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	100 610,32
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	18 623,56
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	81 986,76
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	17 685,56

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - **OBJET** : Vote du compte administratif 2022 - Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Guy MALLERET, élu président de séance, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	56 511,09
	Réalisé :	54 565,69
	Reste à réaliser :	1 945,00
Recettes	Prévu :	56 511,09
	Réalisé :	36 581,92
	Reste à réaliser :	8 222,50

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	44 176,78
	Réalisé :	31 005,64
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	44 176,78
	Réalisé :	41 176,84
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-17 983,77
Fonctionnement :	10 171,20
Résultat global :	-7 812,57

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Vote du compte de gestion 2022 - Budget Assainissement

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - **OBJET** : Affectation des résultats 2022 - Budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Catherine JONET, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	10 171,20
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 171,20
- un déficit d'investissement de :	17 983,77
- un excédent des restes à réaliser de :	6 277,50
Soit un besoin de financement de :	11 706,27

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	10 171,20
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	10 171,20
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **17 983,77**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - **OBJET** : Vote des taxes locales 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2023. Ces taux sont les suivants :

Taxe Foncière (bâti)	:	33.87
Taxe foncière (non bâti)	:	32.92
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	:	11,29

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - **OBJET** : Vote du Budget Primitif Commune 2023

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Mme Catherine JONET, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses	:	121 385,85
Recettes	:	122 323,85

Fonctionnement

Dépenses	:	560 428,01
Recettes	:	560 428,01

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	122 323,85 (dont 938,00 de RAR)
Recettes	:	122 323,85 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	560 428,01 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	560 428,01 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - **OBJET** : Vote du Budget Primitif Assainissement 2023

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de Mme Catherine JONET, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses	:	40 540,41
Recettes	:	34 262,91

Fonctionnement

Dépenses : 33 864,23

Recettes : 33 864,23

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 42 485,41 (dont 1 945,00 de RAR)

Recettes : 42 485,41 (dont 8 222,50 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 33 864,23 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 33 864,23 (dont 0,00 de RAR)

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - OBJET - Délégation mouvements de crédits

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DIVERS

La cérémonie du 8 mai se déroulera comme les années précédentes, à savoir rassemblement à 11h30 place de la mairie et vin d'honneur à la salle des fêtes.

Madame le Maire fait savoir que la numérotation des lieux-dits est toujours en cours, des devis ont été demandés pour l'achat des plaques et poteaux.

Madame Véronique SEGUR remercie Madame le Maire pour la mise à disposition d'un chariot de ménage pour la location de la salle des fêtes.

La séance est levée à 20 heures 10

Le Secrétaire de séance
Guy THEVENET

Le Maire
Catherine JONET